



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 12 décembre 2016, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un tout ménage (L'ECHO), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 44 du 4 novembre 2016.

Tractanda :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 11 avril 2016 ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune
2. Budget 2017
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements
    - a) Equipement informatique
    - b) Equipement AES
    - c) Transformation bâtiment scolaire
    - d) Aménagement place de jeux
    - e) Réfection portes d'entrée
    - f) Réfection route communale et indicateur de vitesse
    - g) Chemin piétonnier Le Ruz – Route de l'Auberge
    - h) Remplacement conduite Brechons – Impart
    - i) Endiguement ruisseaux des Branches et du Ruz
    - j) Investigation technique (report)
    - k) Révision générale du PAL (report)
    - l) Equipement complexe communal
  - 2.3. Rapport de la Commission financière
  - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation du périmètre et des statuts
4. Nomination d'un membre à la Commission financière
5. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Luc Probst

Scrutateurs : M. Olivier Yerly, M. Dominique Magnin

Membres présents : 60 personnes

A 20h00, M. Jean-Luc Probst, syndic, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il remercie les personnes présentes à cette assemblée qui sera principalement consacrée au budget 2017.

Comme il s'agit, pour un bon nombre du Conseil communal, de la 1<sup>ère</sup> présentation d'une assemblée communale, on vous remercie d'avance de votre indulgence si d'aventure quelques petits couacs se glisseraient dans la présentation. On s'en excuse d'avance.

Un mot de bienvenue est dit en faveur de M. Christophe Revaz qui a rejoint le Conseil communal à la fin de cet été suite à la démission de Mme Annaick Calvez.

La convocation s'est fait dans les délais et selon la procédure légale soit :

- Par la Feuille officielle
- Par l'Echo de Hauteville
- Par un affichage au pilier public
- Par une insertion sur le site internet



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Aucune remarque n'étant faite, l'assemblée peut donc commencée.

**M. Maurice Clerc** : précise à l'assemblée que, sous le point g) des investissements, il ne s'agit pas d'un chemin piétonnier mais d'un sentier de servitude.

### 1. Approbation du PV de l'assemblée du 11 avril 2016

Le syndic rappelle qu'il était consultable au bureau communal et également téléchargeable sur notre site internet. Il ne sera donc pas lu ce soir.

Etant donné qu'il n'y a aucune remarque, l'on passe au vote :

**Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité**

### 2. Budget 2017 :

M. le Syndic informe l'assemblée que notre budget a un résultat négatif de Fr. 118'000.-. Ce budget a été assez difficilement établi car les charges liées sont en constante augmentation.

La 1<sup>ère</sup> mouture donnait un résultat négatif qui dépassait la barre fatidique des 5%.

Toutes les dépenses non liées ont été estimées à leur minimum et les recettes à un niveau optimiste.

Ce déficit de Fr. 118'000.- représente environ 3.9% des charges.

#### 2.1. Présentation du budget de fonctionnement

**M. Christophe Revaz** présente le budget de fonctionnement.

0. Administration :

Le chapitre montre une augmentation de Fr. 30'460.-. Vu l'augmentation constante de la population (voir annexe 1), les secrétaires augmenteront de 25% leur pourcentage. En tout, cela représentera un 160% pour 673 habitants.

1. Ordre public :

Le chapitre montre une augmentation de Fr. 4'752.-.

100.318.0 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 4'000.- : ce poste est nouveau. Ce sont des frais pour des éventuels honoraires d'avocat.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

### 2. Enseignement et formation :

Ce chapitre montre une augmentation de Fr. 45'583.-. Il s'agit principalement de charges liées.

219. Accueil extra-scolaire : Fr. 87'635.- : c'est la commune de Hauteville qui gère l'AES et par conséquent, l'on retrouve différents postes dans le budget.

219.313.0 : Autres fournitures et marchandises : Fr. 14'000.- : il s'agit de la partie qui sera refacturée aux parents.

### 3. Culte, culture et loisirs :

Ce chapitre montre une augmentation de charges de Fr. 11'344.-. Nous voyons une augmentation pour la participation aux dépenses du Conservatoire de Fr. 4'884.- par rapport à l'année passée.

300.352.0 : Participation bibliothèque de Corbières : Fr. 2'600.- : ce poste est nouveau avec la création récente d'une bibliothèque par l'Association des parents. Il s'agit de notre participation à la location des locaux.

### 4. Santé :

Ce chapitre montre une augmentation de Fr. 15'614.-. Il s'agit principalement des charges liées. Avec notre augmentation de la population, tous les chiffres sont donc à la hausse.

### 5. Affaires sociales :

Ce chapitre montre une augmentation de Fr. 23'370.- par rapport à l'année dernière.

540.365.0 : Subventions des crèches et des garderies : Fr. 24'000.- : Les coûts ont doublés ; nous avons eu beaucoup plus de demandes que l'année dernière.

### 6. Routes et chemins :

Ce chapitre montre une augmentation de Fr. 8'174.-.

### 7. Eau, environnement et aménagement :

Ce chapitre doit obligatoirement être équilibré. Nous sommes plus bas que l'année dernière de Fr. 31'781.-.

72. Ordures ménagères : nous avons changé de système en 2016 et maintenant nous payons notre taxe par ménage et par kilo. Le chapitre n'est pas encore représentatif de la réalité. Il reviendra à la normale dès l'année prochaine.

**M. Jean-Luc Probst** : nous avons atteint le 100% de couverture ce qui est parfait. La Commune de Corbières détient la gestion des déchets.

750.314.0 : Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 10'000.- :

**M. Bernard Bapst** explique que ce montant est prévu pour un curage dans les ruisseaux ainsi qu'une réserve en cas d'intempéries.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

### 8. Agriculture, forêts et tourisme :

Ce chapitre montre une augmentation de Fr. 16'575.- par rapport à l'année dernière.

81. Forêts et vignes : **M. Bernard Bapst** précise que ce chapitre est toujours souvent à cheval sur 2 années. Le travail peut être fait mais les subventions pas encore rentrées.

811.352.1 : Participation corporation de triage : Fr. 18'814.- : nous avons un projet d'étude pour un centre forestier.

### 9. Finances, impôts et immeubles :

Le chapitre montre une augmentation de Fr. 30'217.-.

942.314.0 : Entretien et rénovation des bâtiments : Fr. 16'000.- : **M. Bernard Bapst** précise que nous avons prévu différents travaux aux Raveyres, à la Chia avec une prise d'eau du Crau Bourret.

Le budget de fonctionnement montre un excédent de Fr. 117'851.-.

Etant donné qu'il n'y a aucune question, l'on passe au budget des investissements.

### 2.2. Budget des investissements :

Le budget des investissements montre un excédent de charges de Fr. 452'500.-. Les liquidités disponibles devraient nous permettre de financer ces investissements sans nouvel emprunt.

Au printemps 2017, un emprunt de Fr. 250'000.- arrive à échéance. Il sera renouvelé en fonction des liquidités disponibles.

**La Commission financière** lit son rapport.

#### a) Équipement informatique :

Il s'agit de remplacer l'ordinateur portable de la secrétaire communale (vieux modèle). Les conseillers communaux seront équipés également d'un portable car l'on travaille de plus en plus avec l'informatique pour la préparation des séances de conseil et la transmission des volumineux dossiers à traiter. Ces outils resteront, bien entendu, propriété de la commune.

**Vote : le montant de Fr. 13'000.- est accepté à mainlevée et à l'unanimité.**



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

b) Equipement AES :

Il s'agit de la fourniture du mobilier telle que tables, chaises, verres, services pour les repas de midi. Dès le mois d'août 2017, nous pourrons disposer des locaux de l'école de Hauteville.

**Vote : le montant de Fr. 10'000.- est accepté à mainlevée et à l'unanimité.**

c) Transformation bâtiment scolaire (voir annexe 2, 3 et 4):

Afin de pouvoir accueillir l'AES dans le bâtiment de l'école, des travaux seront nécessaires selon notre architecte. Une mise à l'enquête sera nécessaire en vue de l'obtention d'un permis de construire. Des divers et imprévus ont été comptés dans le montant. Il y a :

- Travaux dans l'appartement soit : démontage de la cloison intérieure et renfort du plafond ; modification de la salle de bains (ôter la baignoire, remplacement du WC et pose de lavabos rigole, réfection du carrelage ; cloison légère pour séparation des WC)
- Travaux dans la cage d'escaliers : doublage paroi du 1<sup>er</sup> étage, plafond cage d'escalier 1<sup>er</sup> étage EI60 ; portes intérieures EI30 ; modification serrure porte principale, éclairage de secours et complément d'électricité suite aux travaux.

**Vote : le montant de Fr. 100'000.- est accepté avec 59 oui et 1 abstention.**

d) Aménagement place de jeux (annexe 5) :

Il s'agit de la réfection du fonds de la place de jeux devant l'entrée de la salle Otavela par un revêtement en matière synthétique. Ce dernier protège des chutes.

**Vote : le montant de Fr. 26'000.- est accepté avec 9 abstentions, 1 non, 50 oui**

e) Réfection des portes d'entrée :

**M. Dominique Schouwey** informe l'assemblée que nous devons refaire la plantation. En effet, l'entretien actuel est compliqué. Un arbre central sera planté et bordé de chaille. Ces travaux se feront en collaboration avec la Service de la mobilité. C'est l'image du village. Des marquages au sol (pépites comme à Botterens) sont prévus ainsi qu'une ligne rouge sur la longueur du tracé de la route cantonale. Le contrôleur des routes a repris notre concept Valtraloc (esprit de modération du trafic). La clôture de l'arrêt de bus près de l'école primaire est également prévue avec une prolongation éventuelle. Cela représente donc :



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

- Marquage au sol : Fr. 12'000.-
- Nouvelle plantation et aménagements îlots : Fr. 12'000.-
- Réfection clôture arrêt de bus : Fr. 6'000.-

**M. Pierre Gingins** : on a constaté que le goudronnage a été refait sur la route cantonale. Il en ressort une nette diminution du bruit des voitures. Quant sera-t-il avec les bandes prévues ? Seront-elles également anti-bruit ?

**M. Jean-Luc Probst** : je ne sais pas.

**M. Jean-Marie Castella** : le concept Valtraloc reste-t-il toujours d'actualité ?

**M. Jean-Luc Probst** : oui, cela demeure d'actualité mais sous une forme différente. Les choses évoluent. Par exemple, l'on nous a refusé un passage piétons près de la descente de la route de l'Eglise alors qu'initialement il était prévu dans le concept Valtraloc. L'on nous a refusé également la possibilité de faire un trottoir entre la maison de Marcel et Emilie Andrey et le bâtiment de Heinz et Esther Tippmann.

**Mme Alexandra Sottas** : fait remarquer que la route est certes moins bruyante qu'avant mais l'on entend nettement le passage des véhicules sur les bandes jaunes du passage piétons.

**M. Serge Andrey** : il s'agit du même système qu'à Botterens ?

**M. Jean-Luc Probst** : oui mais cela fait effectivement du bruit lorsque l'on roule sur les pépites. Si l'assemblée refuse ces bandes, on peut toujours revoir le projet.

**M. Bernard Bapst** : avec l'arborisation cela atténuera le bruit.

**M. Jean-Luc Probst** : le conseil se renseignera concernant le bruit avec ces bandes ce couleur ; on pourrait éventuellement rétrécir les bandes.

**Vote : le montant de Fr. 30'000.- est accepté par 25 oui, 23 abstentions et 12 non**

f) Réfection route communale et indicateur de vitesse :

**M. Dominique Schouwey** explique à l'assemblée que l'on veut rénover la route de l'Eglise (Fr. 56'000.-) pour le tronçon suivant : depuis la fontaine jusqu'à la cure et la descente par les Editions du Parvis. Cette route est en très mauvais état. Nous avons également prévu l'achat d'un radar ludique (Fr. 8'000.-), en moitié avec la commune de Corbières, afin de sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse. Cet appareil nous permet de relever les vitesses. Un tableau de chantier est également prévu dans le couvert en bois de la cour d'école (Fr. 500.-) pour les manifestations. Le montant de Fr. 62'000.- comprend également d'autres machines pour l'entretien communal.

**M. Jean-Luc Probst** : c'est un radar mobile et nous comptons qu'il ait un impact réel sur les automobilistes. Il pourra être placé sur les routes communales et cantonales.

**M. Olivier Yerly** : vous aviez fait une demande à la gendarmerie pour un radar fixe. Qu'en est-il ?



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

**M. Jean-Luc Probst** : effectivement, on nous avait dans un premier temps dit que la gendarmerie ferait des contrôles plus réguliers afin de voir s'il y a réellement un besoin de radar. Aujourd'hui, nous ne savons rien de plus. Il faut savoir qu'aucune commune sur le canton ne dispose de radar fixe pour l'instant, ce serait une première !

**Mme Valérie Sottas** : j'ai constaté que la route de l'Auberge avait également été refaite. La route de l'Eglise sera refaite avec le même procédé ?

**M. Jean-Luc Probst** : non, cela n'est pas le même procédé.

**M. Sébastien Berthoud** : je suis quelques fois étonné du positionnement des panneaux indicateurs de vitesse.

**M. Jean-Luc Probst** : oui, nous avons déjà vu cela aussi. Nous avons obtenu l'autorisation de déposer le panneau de la route de la Bahy et de le mettre à la hauteur de la halle des Editions du Parvis à Longemort. Selon les informations reçues à ce sujet, normalement, à l'intérieur d'un village, nous n'aurions pas à mettre de panneaux. En effet, dès le moment où c'est une zone habitée, c'est le 50 km/h qui s'applique. Nous aurions besoin de panneaux uniquement à l'entrée et à la sortie.

**Vote : le montant de Fr. 62'000.- est accepté avec 1 abstention et 59 oui**

g) Chemin piétonnier Le Ruz – route de l'Auberge :

**M. Dominique Schouwey** pense que l'on s'est un peu précipité sur le projet. Les renseignements obtenus sont que l'on ne peut pas fonder le chemin. Mais, par contre, pour délimiter le parcours, on peut mettre des tourniquets.

**M. Jean-Luc Probst** explique que cela était le vœu de l'assemblée communale de remettre en état ce sentier. Ce serait une bonne alternative pour les habitants du Ruz ainsi que les promeneurs de pouvoir emprunter ce sentier. Nous avons donc mis au budget le montant de Fr. 16'000.-.

**M. Bernard Perritaz** : par où passe exactement ce sentier ?

**M. Jean-Luc Probst** : il passe entre le bâtiment de M. Gingins et son voisin et arrive à côté de chez M. Bernard Loosli.

**M. Maurice Clerc** : je me demande bien pourquoi on discute de ce projet. Je sais très bien que c'est M. Gingins qui a lancé la chose en assemblée pour éviter que son voisin fasse une construction qui ne lui convenait pas. Comme j'ai été mis au courant trop tardivement, je demande simplement le report de ce point du tractanda.

**M. Jean-Luc Probst** : l'assemblée n'est pas là pour répondre de vos différents.

**M. André Clerc** : ce sentier n'a aucune utilité.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

**M. Maurice Clerc** : c'est bizarre car je sais que l'on a voulu fermer des sentiers et aujourd'hui, on voudrait rouvrir celui-là.

**M. Bernard Bapst** : effectivement, lors de la mise à l'enquête concernant la Nouvelle mensuration, 3 sentiers avaient fait l'objet d'une fermeture (Planchamps, Impart, Moilles) ; mais nous sommes revenus en arrière pour le dernier.

**M. Serge Delessert** : le projet Le Ruz – Longemort serait alors davantage intéressant.

**M. Jean-Luc Probst** : ce projet coûtait trop cher. Nous avons à nouveau été approchés sur le projet par l'association des propriétaires du quartier de Longemort. Nous n'avons pas encore réétudié le projet.

**M. Raphaël Marmier** : est d'avis qu'il faudrait renvoyer ce projet car il pourrait faire double emploi avec le sentier Longemort-Le Ruz.

**M. Philippe Berchier** : ce sentier n'apporte rien pour les habitants de Longemort.

**Mme Marthe Andrey** : n'oublions pas les gens qui font du sport !

**Mme Stéphanie Loosli** : il ne faut pas oublier que les habitants du Ruz, côté amont, n'ont ni trottoir ni passage piétons.

**M. Dominique Schouwey** précise que nous ne ferions aucun aménagement puisque nous n'en avons pas l'autorisation. Le passage des piétons marquera le sentier. Le budget sera donc à la baisse. Nous aurons certainement le même problème entre le Ruz et Longemort.

**Vote pour que le point du tractanda soit reporté : 8 abstentions, 1 non, 51 oui**

h) Remplacement conduite Brechons – Impart :

**M. Jean-Luc Probst** : propose de refaire la conduite en PE pour un montant de Fr. 69'000.-.

**M. Pascal Morel** : précise que la conduite fait 1000 mètres.

**Mme Marthe Andrey** : c'est où exactement ?

**M. Jean-Luc Probst** : cela part depuis en-dessus du Pra Rainier.

**Vote : accepté à l'unanimité**

i) Endiguement ruisseaux des Branches et du Ruz :

**M. Bernard Bapst** propose pour un montant de Fr. 15'000.- de changer des seuils dans le ruisseau des Branches et de refaire le pont au Bois du Riau. Il s'agit d'un très beau pont, en pierres qui est classé au patrimoine.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

**Vote : accepté à l'unanimité**

j) Investigation technique (report) :

**M. Jean-Luc Probst** : deux prélèvements ont été faits au Bois du Riau, en juillet et en octobre. Nous n'avons pas encore les rapports définitifs. Comme c'est un report, nous ne voterons pas ce soir les Fr. 65'000.-.

k) Révision générale du PAL (report) :

**M. Jean-Luc Probst** informe l'assemblée que la commune a un nouvel urbaniste, M. Agustoni du bureau Artefact. C'est une personne qui apporte beaucoup au conseil ainsi qu'à la commission d'aménagement. Cette dernière a pu le rencontrer dernièrement lors d'une séance. Vous avez toutes et tous reçu un « tous ménages » qui vous informe du début du processus. Nous sommes obligés de faire un programme de révision qui détermine certains points. Par la suite, ce programme est déposé à Fribourg, au SeCA et une fois validé, on pourra réellement commencer le travail.

Ceci pour vous dire que si vous avez des désirs ou des remarques à faire, vous pouvez vous adresser au Conseil communal. Mais ils seront traités ultérieurement.

Le montant de Fr. 110'000.- n'est pas voté par c'est un report.

l) Equipement complexe communal :

**M. Jean-Luc Probst** propose le montant de Fr. 10'000.- pour équiper le complexe avec un défibrillateur ainsi que différents matériels pour le bâtiment.

**M. Bernard Bapst** : le conseil souhaite équiper les salles de classe avec les moustiquaires (1 par salle), des supports muraux ainsi qu'un échafaudage (étage supplémentaire) et différent petit matériel (câbles sono, beamer, prise murale cuisine, micro sans fil).

**M. Pierre Gingins** : ce défibrillateur sera-t-il accessible par tout le monde ?

**M. Jean-Luc Probst** : il sera mis à l'intérieur du bâtiment. Si nous le plaçons à l'extérieur, il faut prévoir une armoire chauffante ce qui augmente les coûts. Le conseil estime qu'à l'intérieur, l'appareil y est très bien sachant qu'en journée le bâtiment est très souvent ouvert.

**Vote : 1 abstention, 59 oui**

2.3. Rapport de la Commission financière :

**M. Serge Andrey** lit le rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter le budget des investissements.



**Vote final du budget du fonctionnement : accepté à l'unanimité.**

**Vote final des investissements (sans les Fr. 16'000.-) : accepté à l'unanimité.**

3. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation du périmètre et des statuts (annexes 6 et 7):

**M. Bernard Bapst** présente au beamer différents tableaux expliquant le projet de fusion des deux corporations de triage Le Gibloux et la Berra. L'idée est de profiter du matériel et des véhicules de la Corporation de triage du Gibloux. Pour certaines occasions, nous avons dû prendre des entreprises privées.

**M. Henri Choffet** : est-ce un problème que la Corporation de la Berra n'ait pas d'équipe ?

**M. Bernard Bapst** : c'est meilleur marché. Mais nous continuons à travailler avec des entreprises extérieures comme pour le câblage. Ce n'est pas que l'on ne veuille plus travailler avec les privés, bien au contraire.

**M. Pierre Gingins** : le montant de Fr. 20'020.- est à payer qu'une seule fois ?

**M. Bernard Bapst** : oui, ensuite vous voterez le budget annuel de la Corporation. Normalement, il se situera entre Fr. 8'000.- et Fr. 10'000.- cela dépend de la décision de la commune de Corbières.

**M. Jean-Marie Castella** : quand cela entrera en vigueur ?

**M. Bernard Bapst** : au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Mme Jacqueline Brodard** : la commune ne pourra plus vraiment dire un mot une fois les comptes présentés à l'assemblée.

**M. Bernard Bapst** : l'assemblée est toujours souveraine ; c'est elle qui décide des dépenses.

**M. Pierre Gingins** : C'est bien l'organigramme de la Corporation qui décidera des dépenses de la Corporation !

**M. Bernard Bapst** : oui mais au final, dans les comptes de la communes, c'est l'assemblée qui devra également voter le montant du budget ou des comptes.

**Mme Jacqueline Brodard** : alors que se passera-t-il si l'assemblée dit non aux dépenses de la Corporation ?

**M. Bernard Bapst** : on devra se remettre au travail et revenir en assemblée avec un nouveau projet.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

**M. Paul Brodard** : comment est gérée la commune de Cerniat ?

**M. Bernard Bapst** : elle est en gestion individuelle et fait partie de la commune de Val-de-Charmey. Cette dernière nous achète énormément de bois de chauffage.

**M. Serge Andrey** : est-ce que le montant de Fr. 20'020.- figure aux investissements ?

**M. Bernard Bapst** : ce soir on vote uniquement sur le principe et non sur le montant. Des subventions devront nous être versées pour cette fusion par l'Etat de FR.

**M. Antoine Brodard** : et pour le futur dépôt ? Quel sera son financement ?

**M. Bernard Bapst** : on pense qu'il se situera à Echarlens. Mais, pour l'instant, c'est du futur. On en parle mais rien n'est prêt pour le projet. Cela donnera du travail aux gens de la région. On espère que le bois rapportera à nouveau.

**M. Raphaël Rolle** : c'est le même principe qu'avec les syndicats forestiers. Au final, les communes ne peuvent que payer.

**M. Bernard Bapst** : oui, mais l'assemblée peut toujours refuser un montant au budget. On ne peut pas sortir de l'argent appartenant à la commune sans l'accord de l'assemblée.

**M. Henri Choffet** : mais si une majorité accepte un principe au sein du comité de la Corporation, un projet peut passer aussi.

**M. Pierre Gingins** : une fois dans la Corporation fusionnée, on ne peut plus tellement décider.

**M. Jean-Marie Castella** : normalement, on essaie de trouver un accord qui satisfasse tout le monde. Cela se discute avant.

**M. Philippe Berchier** : si on n'accepte pas, on sort de la Corporation et on subira les prix.

**M. Jean-Marie Castella** : si on n'accepte pas de faire partie de la Corporation, on ne bénéficiera plus de subventions pour l'exploitation des forêts.

**M. Bernard Bapst** : effectivement, on touche entre 30-40% pour les coupes. Ce n'est pas négligeable.

**M. Philippe Berchier** : pour le budget 2017, quels seront les coûts ?

**M. Bernard Bapst** : Fr. 18'814.- ont été mis au budget.

**M. Serge Andrey** : si on n'accepte pas, on perd les subventions cantonales et fédérales ?

**M. Bernard Bapst** : oui et ensuite on doit travailler avec les entreprises privées.

**Vote : 1 abstention, 59 oui**



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

### 4. Nomination d'un membre à la Commission financière (annexes 8 et 9) :

Le syndic profite de l'occasion pour informer l'assemblée que M. Bernard Creux est excusé ce soir pour maladie.

Suite à l'élection de M. Christophe Revaz au conseil communal, un poste est devenu vacant au sein de la Commission financière. Le Conseil propose la candidature de M. Stéphane Schouwey.

Y-a-t-il d'autres candidats intéressés ? Comme cela n'est pas le cas :

**Vote : M. Stéphane Schouwey est élu par acclamation.**

### 5. Informations et divers :

M. le syndic souhaite la bienvenue à Mmes Stéphanie Loosli et Nathalie Brodard qui accueillent les enfants à l'AES. Ces derniers les adorent et le Conseil communal est très content de leur travail.

Le Conseil communal recherche toujours des patrouilleurs scolaires. Notre employé communal doit régulièrement patrouiller, ce qui n'est pas vraiment son travail. Mme Sabine Berger est à votre disposition si jamais.

Le syndic ouvre la discussion :

**M. Serge Delessert** : qu'en est-il de la déchetterie ?

**M. Jean-Luc Probst** : nous n'avons aucune nouvelle. La Commune de Corbières a pris un avocat ainsi que le SeCA pour défendre le projet bloqué à la Confédération. La commune de Hauteville n'étant pas maître d'ouvrage, nous n'avons pas beaucoup d'informations.

**M. Raphaël Marmier** : la Confédération a fait recours car elle estime que l'endroit choisi n'a pas fait preuve de beaucoup de motivations.

**M. Pierre Gingins** : M. Bernard Bapst a lancé une invitation pour visiter les alpages. Le programme a dû être annulé, cause de mauvais temps. Ne pourrions-nous pas décider d'une date ce soir ?

**M. Bernard Bapst** : il faudrait reconduire l'organisation. On pourrait partir du même trajet. Eventuellement prévoir le samedi 24 juin. Il faut compter entre 3 et 4 heures de marche. Nous pourrions éventuellement demander une dérogation pour aller avec des voitures pour les gens qui souhaitent ne pas rentrer à pied.

**Mme Jacqueline Brodard** : les choses, ce soir, se sont passées vite, trop vite ! Ne pourrions-nous pas avoir le détail du budget avec la convocation ? Je relève que les conseillers auront des ordinateurs portables, alors ils pourront certainement mieux nous documenter ! Cela éviterait les



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2016

discussions ! D'autre part, je vous remercie pour le plan que nous avons reçu en tous ménages, mais il est illisible.

**M. Jean-Luc Probst** : effectivement, cela était très petit mais c'était avant tout une information à la population. Le plan original est à disposition à la commune. Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune, le Conseil communal, l'administration, les employés communaux, Jean-Marie pour les photos. Je vous remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à toutes et tous de Belles Fêtes de fin d'année et une Bonne Année 2017.

Comme à l'accoutumé, une verrée est offerte.

Fin à 22h10.

Au nom de l'assemblée communale

Le syndic  
Jean-Luc Probst

La secrétaire  
Chantal Morel

## Population légale de Hauteville 2006-2015

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
538	547	547	553	563	562	561	583	615	643

Population au 30 novembre 2016 : 673 habitants

### Croissance démographique

10 dernières années: 25.9 %

3 dernières années : 15.4 %

### Personnel administratif

Actuellement 3 personnes : 65% + 50% + 20% = 135%

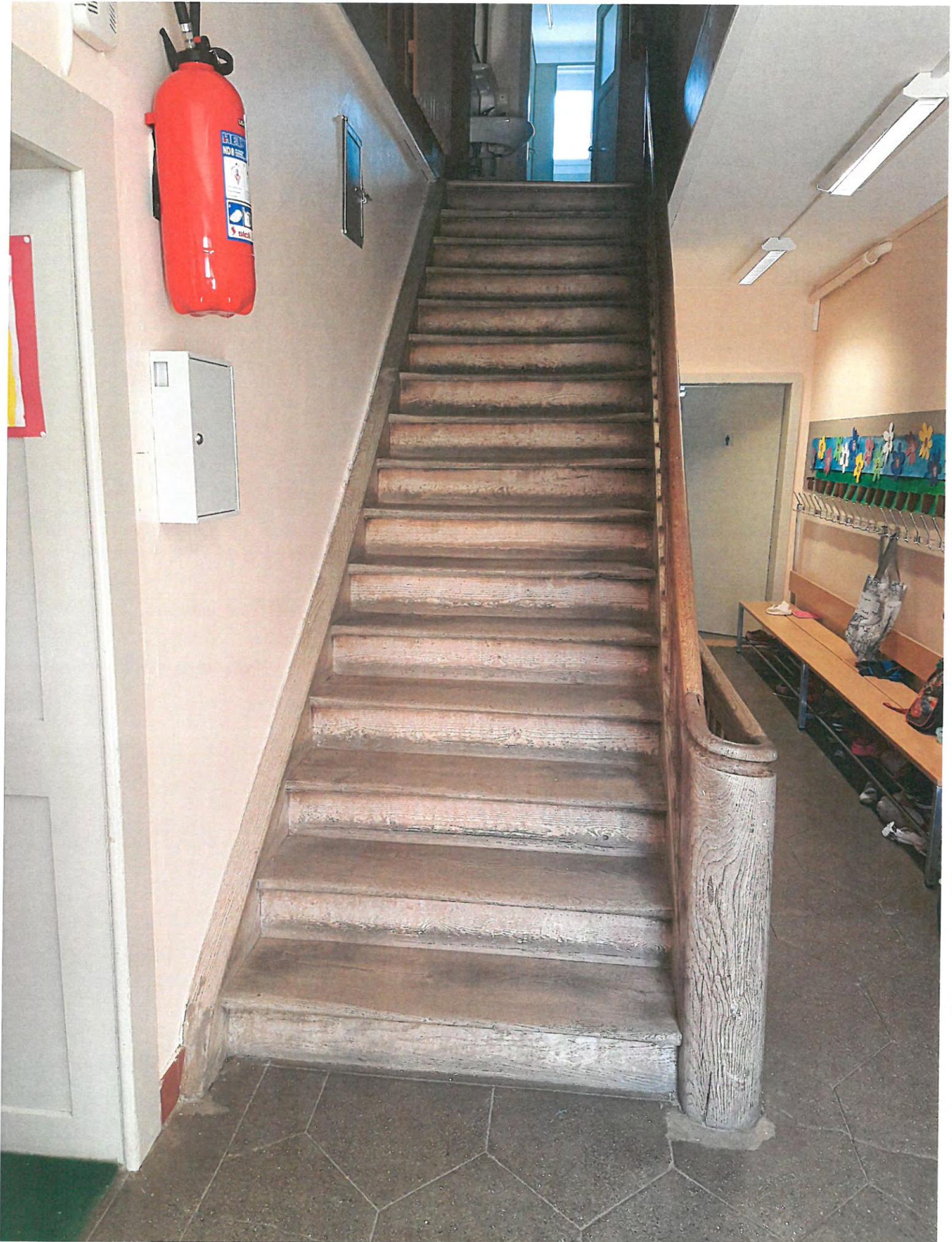
Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 3 personnes : 70% + 60% + 30% = 160%

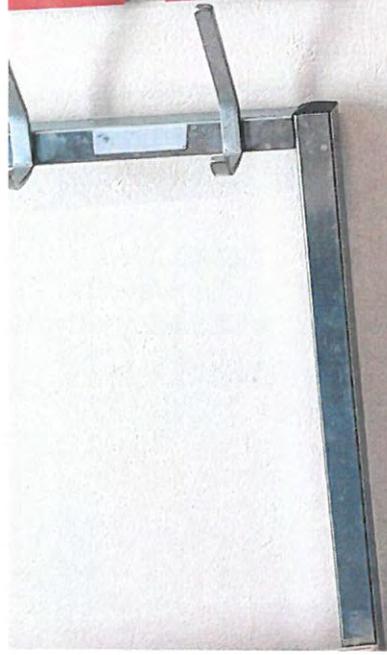
# Transformation bâtiment scolaire



## Estimation des travaux:

Architecte, permis de construire et divers	16'500.-
Travaux dans l'appartement	38'500.-
Travaux doublage cage escalier EI 60	
Remplacement des portes EI 60	
Eclairage secours, mise au norme	<u>45'000.-</u>
	100'000.-

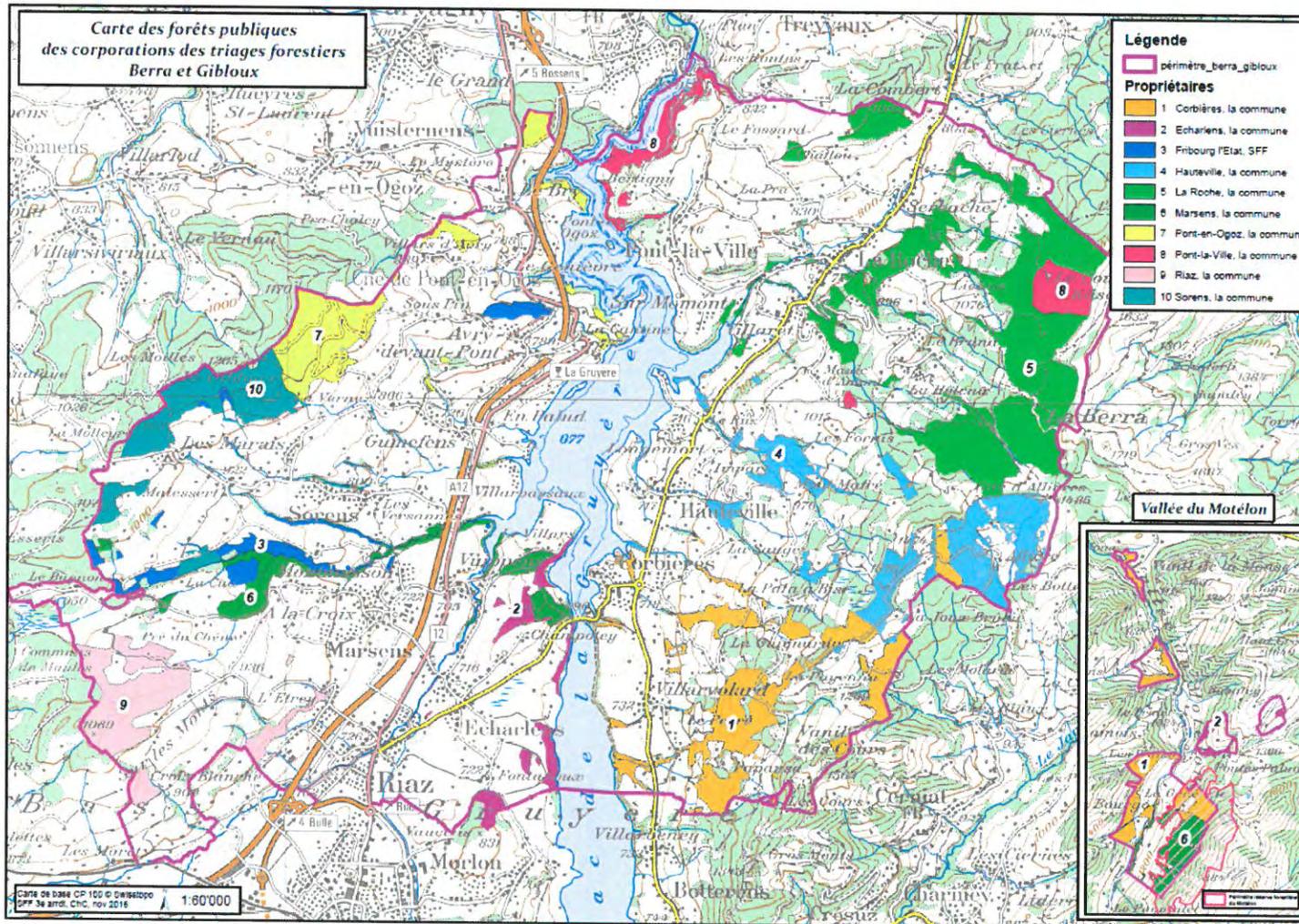






# Corporation Berra-Gibloux

## Projet de fusion



# Situation actuelle

- 2 corporations de triage forestier
  - => depuis 2014, convention pour travailler en collaboration
- Gestion individuelle dans les 2 corporations
  - => 10 partenaires (10 comptabilités différentes)
  - => gestion compliquée

# Situation actuelle

- L'administration demande un effort considérable
- 1 équipe forestière (Gibloux) qui travaille dans les 2 corporations
- Toujours plus difficile d'équilibrer les comptes

# Tendances actuelles

Données	Farzin-Glâne	Forêts Sarine	Berra-Gibloux
Nombre de prop. publics	39	31	10
Surface de forêt productive	3'460 ha	2'575 ha	1'780 ha
Exploitations en m3	29'000 m3	23'000 m3	11'000 m3

- ✓ Le suivi économique cantonal montre un résultat financier meilleur pour les unités de gestion en commun

# Projet

- Fusionner les 2 corporations de triage forestier
  - ✓ Fusionner simultanément les triages forestiers
- Passer de la gestion individuelle à la gestion en commun (plus qu'une comptabilité)

# Les avantages

- Rationalisation de l'administration et des procédures décisionnelles
- Réduction des coûts administratifs et de la facturation interne
- Coopération et mise en place de synergie entre propriétaires
- Optimisation des coupes de bois et des autres travaux (chantiers plus rationnels)
- Simplification et allégement des tâches des représentants communaux
- Optimisation de la vente des bois (valorisation des lots)
- Coordination de l'approvisionnement des CAD
- Rentabilisation maximale du matériel forestier et des machines
- Amélioration des collaborations et de la coordination avec les entreprises privées (câblage, etc.)

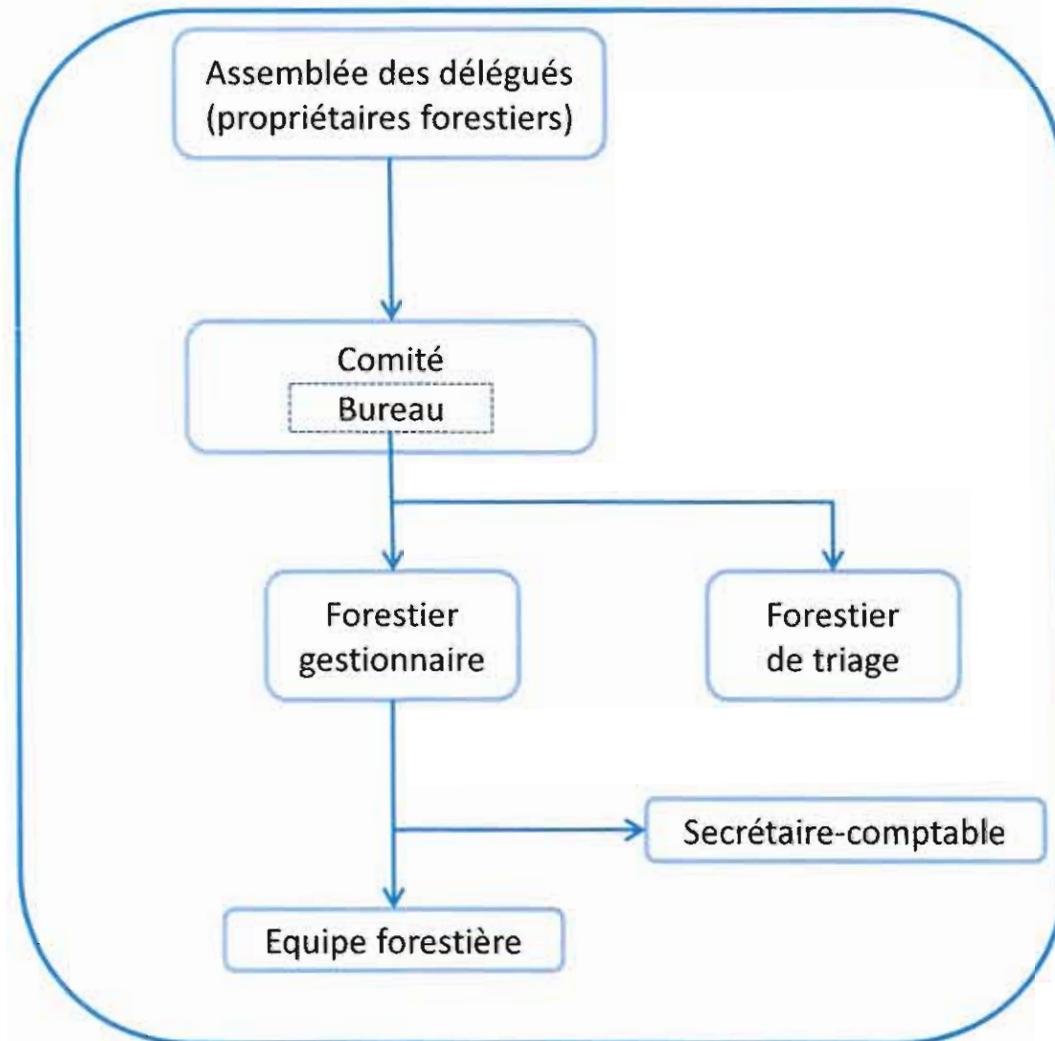
## Les avantages (suite)

- Amélioration du potentiel financier (capacité d'investissement)
- Simplification de la gestion des urgences en cas de dégâts par des dangers naturels
- Simplification de la coordination et de la gestion des travaux en cas d'ouragan et de dommages forestiers
- Optimisation de l'accès aux soutiens financiers de la Confédération et du Canton

## Les inconvénients

- Perte relative d'autonomie

# Organigramme de la corporation



- Une comptabilité autonome
- Une équipe active dans les forêts de tous les partenaires
- L'équipement et les investissements seront propriétés de la corporation

# Les organes

- ✓ **Assemblée des délégués:** vote à la double majorité (propriétaires et surfaces productives)  
=> garantie d'équilibre entre Berra et Gibloux.
- ✓ **Comité:** composé d'un délégué par membre possédant moins de 250 ha et de 2 délégués par membre possédant plus de 250 ha.
- ✓ **Bureau:** composé de 3 personnes issues du comité, dont une majorité d'élus communaux. Le président est également président du comité.
- ✓ **Les 2 forestiers actuels** restent engagés à 100 % et participeront au bureau avec voix consultative.

# Clé de répartition et représentants

Propriétaire	Surface forestière			Clé de répartition	Assemblée des délégués	Comité
	Total	Réserve ou improd.	Productive			
Corbières	308.80	25.00	283.80	15.9%	1	2
Hauteville	228.70	20.00	208.70	11.7%	1	1
La Roche	493.80	0.00	493.80	27.7%	1	2
Pont-la-Ville	94.20	0.00	94.20	5.3%	1	1
CTF Berra	1'125.50	45.00	1'080.50	60.7%	4	6
Echarlens	57.90	0.00	57.90	3.3%	1	1
Marsens	139.70	44.00	95.70	5.4%	1	1
Pont-en-Ogoz	153.70	0.00	153.70	8.6%	1	1
Riaz	162.80	0.00	162.80	9.1%	1	1
Sorens	146.60	0.00	146.60	8.2%	1	1
FD Gibloux	82.90	0.00	82.90	4.7%	1	1
CTF Gibloux	743.60	44.00	699.60	39.3%	6	6
<b>Berra-Gibloux</b>	<b>1'869.10</b>	<b>89.00</b>	<b>1'780.10</b>	<b>100.0%</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

- ✓ Tous les partenaires seront copropriétaires et représentés dans l'assemblée des délégués et dans le comité

# Budget pour le 1<sup>er</sup> exercice

- Le budget du 1<sup>er</sup> exercice prévoit des comptes équilibrés.
- De légères variations sont possibles en fonction de différents facteurs:
  - Marché des bois
  - Volume des prestations de services
  - Projets subventionnés
- Une diminution des charges fixes du personnel est envisagée lors de départ à la retraite (dès 2019).
- Les expériences des créations de corporations montrent que les comptes sont toujours meilleurs que les budgets.

# Fond de roulement

## ➤ Nécessaire au démarrage des activités :

- ✓ financer les dépenses (salaires, assurances, etc.)
- ✓ reprendre l'équipement (essentiellement l'équipement de l'équipe forestière actuelle, CFT Gibloux)

<b>Fonds de roulement</b>			
Capital pour matériel, machine, véhicules		345'000	Reprise du matériel de l'équipe forestière de la CFT Gibloux
Capital pour le lancement de l'entreprise		276'000	pour paiement courant; 1/4 des dépenses budgétées pour le premier exercice
Coûts de création/fondation		55'000	coûts uniques
Subsides cantonaux		-126'000	Soutien pour la fusion (CHF 40'000.-) et la gestion en commun (CHF 2.-/m <sup>3</sup> x 10'800 x 4 an)
<b>Total</b>		<b>550'000</b>	
Reprise par les partenaires	50%	275'000	ressources liquides au minimum au niveau du crédit d'investissement demandé
Crédit d'investissement	50%	275'000	Crédit d'investissement du canton
Remboursement du crédit pendant 5 années	5	55'000	

Participation de la commune : 20'020.00

# Entretien des chemins

- Les propriétaires forestiers resteront propriétaires de la desserte forestière
  - ✓ La corporation assumera l'entretien courant
    - Remettre en état après les travaux sylvicoles
    - Remplir les nids-de-poule
    - Purger les sorties d'eau
  - ✓ Les travaux suivants resteront à charge des communes :
    - L'entretien lourd (assainissement périodique)
    - La remise en état (dégâts d'orages)
    - La fauche des talus (épareuse / faucheuse-débroussailleuse)

# Conclusion

- Solution d'avenir
- Solution qui fait ses preuves dans le canton
- Solution qui améliore la rentabilité de nos forêts

## Commission financière



### Nonimation d'un nouveau membre :

Le Conseil communal vous propose de nommer à la commission financière de Hauteville

**Monsieur Stéphane Schouwey**

## Commission financière



**Composition de la commission financière pour la période  
2016-2021 :**

**Serge Andrey**

**Bernard Creux**

**Stéphane Schouwey**